

à cette question, est de 3,927,230. Celles-ci ne comprennent pas les gens comme les femmes qui travaillent à la maison, les personnes à l'école, etc. Bien des gens qui ainsi ne sont pas compris pourraient bien être occupés utilement et être compris dans la grande classe de la "population active", mais il ne sont pas occupés en vue directement d'un gain financier. Les personnes qui travaillent à la maison sont regardées comme actives si elles aident, sans paie, aux affaires ou autres occupations rémunérées du chef de famille, mais non pas s'il s'agit de femmes aidant aux besoins ménagères. En plus, les jeunes gens qui n'ont jamais été occupés avec rémunération, les personnes à leur retraite, soit pour cause de vieillesse ou en raison de leurs rentes ou de la charité, et les personnes dans les institutions comme les pénitenciers, ne sont pas comprises avec les personnes ayant une occupation rémunérée.

Le total des personnes actives a donc été subdivisé en quatre sous-classes: (1) salariés, i.e. les gens engagés par un patron et recevant certaines sommes pour leurs services; (2) les employeurs, i.e. les propriétaires qui engagent des employés (non pas les gérants employés); (3) les personnes à leur propre compte, i.e. les personnes qui sont actives pour elles-mêmes sans engager d'autres personnes; (4) les membres de la famille qui s'occupent des affaires du chef sans être payés. Bien que ces quatre classes semblent clairement distinctes, il existe en pratique bien des cas de classification douteuse, comme l'homme à tout faire qui est compris dans la classe des salariés; d'autre part, un plombier est un salarié quand il est engagé par une plomberie, mais il est à son compte quand, n'étant pas ainsi engagé, il mène son commerce indépendamment. L'outillage qu'il emploie et l'expérience qu'il a acquise et probablement certaines conditions de permis, d'enregistrement, ou le fait de vivre dans une certaine localité, en font un homme d'affaires même s'il n'emploie pas d'autres gens. Il en est de même du charpentier, etc. Le médecin qui ouvre un bureau est à son propre compte, mais s'il se trouve sur le bordereau de paie d'un hôpital il est un salarié. De même pour l'avocat, etc. Le marchand qui détient son propre commerce est à son compte personnel ou un patron, mais s'il est simplement le gérant et payé pour ses services par la chaîne ou la corporation, il est un salarié.

Le terme "chômeur" ne peut en pratique être appliqué qu'à deux sous-classes reconnues comme salariés. Les personnes qui n'ont jamais travaillé mais cherchent de l'ouvrage, et les personnes à leur propre compte qui ont perdu leur commerce et cherchent de l'ouvrage sont techniquement des chômeurs, mais il n'existe pas de moyen pour en obtenir le nombre et l'utiliser sans introduire des éléments de doute et des aspects trompeurs qui rendraient les données sans signification. De même, les gens à leur propre compte qui ont perdu leur commerce ou leur occupation et s'en cherchent d'autres devraient constituer une classe séparée. Le terme "chômeur", alors, est limité aux salariés et est toujours utilisé en ce sens dans les chiffres du Bureau de la Statistique. Voici un exemple à titre d'illustration: le 1er juin 1931, 470,000 employés à gages de 10 ans et plus ne travaillent pas, dont 437,000 pour cause de manque d'emploi ou de renvoi temporaire. Ces derniers sont définitivement des sans travail en ce jour. Le même jour, compte tenu de la majorité des élèves et étudiants à l'école, il y a 894,022 autres personnes de plus de 10 ans, ou 713,981 personnes de plus de 10 ans ou en bas de 70 (à l'exclusion des femmes mariées et autres femmes chefs de famille non actives), qui ne peuvent être regardées comme salariés, y compris environ 103,000 personnes de 10 à 70 ans à leurs rentes. Ces personnes ne sont pas engagées mais ne peuvent être considérées comme faisant partie des chômeurs. En tout cas, le recensement ne les considère pas comme chômeurs. Beaucoup de confusion provient de la comparaison de ce chiffre de chômeurs (437,000) en 1931 à une estimation ou une opinion plus tard du nombre de per-